

Données requises pour la complétion en ligne de la fiche de poste de travail

Dans la liste ci-dessous, sont énumérés les éléments nécessaires pour compléter la fiche de poste de travail. Avant de débiter, il est recommandé d'avoir toutes ces informations à portée de main.

Coordonnées de l'entreprise (Utilisateur) :

- Numéro BCE
- Nom de l'entreprise
- Adresse de contact
- Nom de la personne de contact au sein de l'entreprise
- Numéro de téléphone de la personne de contact
- Nom du Service Externe de Prévention et de Protection au travail auquel l'entreprise est affiliée

Poste de travail ou Fonction

- Numéro interne : une courte dénomination du poste de travail (peut être une combinaison de chiffres et de lettres)
- Date d'émission : date à laquelle la FPT a été créée
- Brève description du poste de travail ou de la fonction à exécuter
- Description des tâches à accomplir
- Qualifications du travailleur intérimaire requises
- Conditions professionnelles requises pour pouvoir exercer la fonction désirée
- Localisation du poste de travail (lieu exact où le travailleur intérimaire devra travailler : adresse et/ou service)
- Equipements de travail utilisés
- Instructions préalablement fournies au travailleur intérimaire avant son entrée en fonction à ce poste de travail
- Formation à prévoir pour le travailleur intérimaire
- Fonction autorisée ou pas aux étudiants jobistes

Vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI)

- Vêtements de travail portés par le travailleur intérimaire
- Equipements de protection individuelle fournis pour le poste de travail et type d'EPI (par exemple, catégorie de chaussures de sécurité, le type spécifique de gants de sécurité, etc.)

Risques pour la santé

- Nécessité d'une surveillance préalable de la santé
- Risques pour la santé sur le lieu de travail, à évaluer avec le médecin du travail

Mesures relatives à la protection de la maternité

- Présence de risques supplémentaires pour les femmes enceintes et les femmes allaitantes sur le lieu de travail
- Mesures de protection relatives à ces risques supplémentaires

Date des avis

- Date de l'avis du Comité PPT, de la délégation syndicale ou de l'avis émis par les travailleurs
- Date de l'avis à propos de la fiche de poste de travail du conseiller en prévention interne
- Date de l'avis à propos de la fiche de poste de travail du médecin du travail